



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Avril 2021

N°2021040083

Nombre de Membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
35	34	35

Vote	Objet
A l'unanimité	Approbation des comptes de gestion - Budget principal de la Ville et budgets annexes.

Nomenclature ACTE : 7.1.2 - Décision budgétaire

L'an 2021, le Jeudi 1^{er} Avril 2021 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni à l'Auberge Landaise, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le Jeudi 25 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le Jeudi 25 mars 2021.

Présents :

M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA,

04/2021



M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Mathieu ARA,

A été nommé secrétaire de séance en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie BATBY, Conseiller Municipal est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : Approbation des comptes de gestion - Budget principal de la Ville et budgets annexes.

Nomenclature Acte :

7.1.2 - Décision budgétaire

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Note de synthèse et délibération

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,



Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Approuve les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

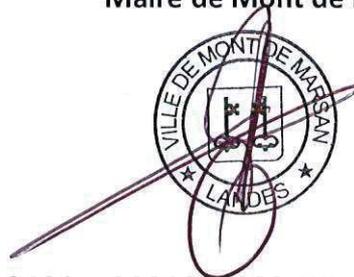
Précise que les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Fait à Mont de Marsan, le 2 Avril 2021

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



Date d'affichage : 16.04.2021

Date de notification :

identifiant unique : 040-214001927- 20210401 – 2021030083-DE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mont de Marsan,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Avril 2021

N°2021040084

Nombre de Membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
35	34	34

Vote	Objet
Pour : 27 Contre : 07 Ne prend pas part au vote : 01	Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget principal.
Vote	Objet
Pour : 33 Contre : 01 Ne prend pas part au vote : 01	Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe PRU.
Vote	Objet
Pour : 33 Contre : 01 Ne prend pas part au vote : 01	Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe ZAC Quartier Nord Peyrouat.
Vote	Objet
Pour : 33 Contre : 01 Ne prend pas part au vote : 01	Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe Crématorium.

04/2021



Vote	Objet
Pour : 33 Contre : 01 Ne prend pas part au vote : 01	Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe PFM.
Vote	Objet
Pour : 33 Contre : 01 Ne prend pas part au vote : 01	Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe Régie des Fêtes.
Vote	Objet
Pour : 33 Contre : 01 Ne prend pas part au vote : 01	Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe Parc et Stationnement.
Vote	Objet
Pour : 33 Contre : 01 Ne prend pas part au vote : 01	Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe Self Bosquet.
Vote	Objet
Pour : 33 Contre : 01 Ne prend pas part au vote : 01	Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget annexe Géothermie.

Nomenclature ACTE : 7.1.2 - Décision budgétaire

L'an 2021, le Jeudi 1^{er} Avril 2021 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni à l'Auberge Landaise, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le Jeudi 25 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le Jeudi 25 mars 2021.



Présents :

M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Mathieu ARA,

A été nommé secrétaire de séance en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie BATBY, Conseiller Municipal est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget principal de la Ville et budgets annexes.

Nomenclature Acte :

7.1.2 - Décision budgétaire

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Note de synthèse et délibération

Comme chaque année, l'ordonnateur doit présenter à l'assemblée délibérante les résultats comptables de l'exercice budgétaire écoulé pour approbation.

Il vous est donc proposé d'arrêter définitivement le compte administratif de l'année 2020, conforme au compte de gestion 2020, comme détaillé ci-dessous.



Les résultats du compte administratif 2020 conformes à ceux du compte de gestion 2020, sont arrêtés comme suit pour le budget principal de la Ville :

Budget principal « Ville »

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	28 724 592,36 €
Dépenses réalisées	27 932 229,32 €
Résultat de l'exercice	792 363,04 €
Résultat N-1 reporté	4 308 906,61 €
Résultat de clôture fin 2020	5 101 269,65 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	8 917 606,23 €
Dépenses réalisées	8 124 720,17 €
Résultat de l'exercice	792 886,06 €
Résultat N-1 reporté	-1 326 025,11 €
Résultat de clôture fin 2020	-533 139,05 €

Restes à réaliser d'Investissement

Dépenses	4 316 463,24 €
Recettes	1 299 569,80 €

Soit résultat cumulé en tenant compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	5 101 269,65 €
Section d'Investissement	-3 550 032,49 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

**Par 27 voix pour, 7 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE),
M. le Maire ne prenant pas part au vote**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n°2021040083 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget principal de la Ville conformes à ceux du compte de gestion 2020,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Budget annexe « PRU »

Les résultats du compte administratif 2020 conformes à ceux du compte de gestion 2020 sont arrêtés comme suit pour le budget annexe « Projet Rénovation Urbaine » :

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	270 093,33 €
Dépenses réalisées	102 176,90 €
Résultat de l'exercice	167 916,43 €
Résultat N-1 reporté	10 742,19 €
Résultat de clôture fin 2020	178 658,62 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	273 218,77 €
Dépenses réalisées	231 447,31 €
Résultat de l'exercice	41 771,46 €
Résultat N-1 reporté	-953 291,27 €
Résultat de clôture fin 2020	-911 519,81 €



Restes à réaliser d'Investissement	
Dépenses	57 494,01 €
Recettes	791 071,69 €

Soit résultat cumulé en tenant
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	178 658,62 €
Section d'Investissement	-177 942,13 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 33 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE)
M. le Maire ne prenant pas part au vote**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n°2021040083 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « PRU » conformes à ceux du compte de gestion 2020,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat »

Les résultats du compte administratif 2020 conformes à ceux du compte de gestion 2020 sont arrêtés comme suit pour le budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat » :

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	8 056 604,52 €
Dépenses réalisées	7 786 332,41 €
Résultat de l'exercice	270 272,11 €
Résultat N-1 reporté	346,85 €
Résultat de clôture fin 2020	270 618,96 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	7 829 262,72 €
Dépenses réalisées	7 921 473,37 €
Résultat de l'exercice	-92 210,65 €
Résultat N-1 reporté	-170 802,43 €
Résultat de clôture fin 2020	-263 013,08 €

Restes à réaliser d'Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Soit résultat cumulé en tenant compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	270 618,96 €
Section d'Investissement	-263 013,08 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 33 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE)
M.le Maire ne prenant pas part au vote**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,



Vu le budget primitif 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n°2021040083 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021

Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « ZAC » conformes à ceux du compte de gestion 2020,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Budget annexe « Crématorium »

Les résultats du compte administratif 2020 conformes à ceux du compte de gestion 2020 sont arrêtés comme suit pour le budget annexe « crématorium » :

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	463 256,46 €
Dépenses réalisées	385 867,21 €
Résultat de l'exercice	77 389,25 €
Résultat N-1 reporté	228 320,23 €
Résultat de clôture fin 2020	305 709,48 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	116 063,25 €
Dépenses réalisées	89 008,44 €
Résultat de l'exercice	27 054,81 €
Résultat N-1 reporté	-40 645,93 €
Résultat de clôture fin 2020	-13 591,12 €

Restes à réaliser d'Investissement

Dépenses	1 500,00 €
Recettes	0,00 €



Soit résultat cumulé en tenant
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	305 709,48 €
Section d'Investissement	-15 091,12 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 33 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE)
M.le Maire ne prenant pas part au vote**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n°2021040083 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 23 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « crématorium » conformes à ceux du compte de gestion 2020,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Budget annexe « Pompes Funèbres Municipales »

Les résultats du compte administratif 2020 conformes à ceux du compte de gestion 2020 sont arrêtés comme suit pour le budget annexe « pompes funèbres municipales » :



Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	1 560 688,28 €
Dépenses réalisées	1 516 253,61 €
Résultat de l'exercice	44 434,67 €
Résultat N-1 reporté	351 557,72 €
Résultat de clôture fin 2020	395 992,39 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	308 081,26 €
Dépenses réalisées	191 495,48 €
Résultat de l'exercice	116 585,78 €
Résultat N-1 reporté	-82 270,85 €
Résultat de clôture fin 2020	34 314,93 €

Restes à réaliser d'Investissement

Dépenses	43 500,00 €
Recettes	0,00 €

Soit résultat cumulé en tenant compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	395 992,39 €
Section d'Investissement	-9 185,07 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 33 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE)
M.le Maire ne prenant pas part au vote**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n°2021040083 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 23 mars 2021,



Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « PFM » conformes à ceux du compte de gestion 2020,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Budget annexe « régie municipale des fêtes et animations »

Les résultats du compte administratif 2020 conformes à ceux du compte de gestion 2020 sont arrêtés comme suit pour le budget annexe « Régie Municipale des Fêtes et Animations » :

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	411 989,47 €
Dépenses réalisées	428 984,88 €
Résultat de l'exercice	-16 995,41 €
Résultat N-1 reporté	18 213,85 €
Résultat de clôture fin 2020	1 218,44 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	5 040,67 €
Dépenses réalisées	4 173,60 €
Résultat de l'exercice	867,07 €
Résultat N-1 reporté	6 598,06 €
Résultat de clôture fin 2020	7 465,13 €

Restes à réaliser d'Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Soit résultat cumulé en tenant compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	1 218,44 €
Section d'Investissement	7 465,13 €



**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 33 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE)
M.le Maire ne prenant pas part au vote**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n°2021040083 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 23 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe «régie municipale des fêtes et animations » conformes à ceux du compte de gestion 2020,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Budget annexe « parcs de stationnement »

Les résultats du Compte Administratif 2020 conformes à ceux du compte de gestion 2020 sont arrêtés comme suit pour le budget annexe « Parcs de Stationnement » :

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	312 480,65 €
Dépenses réalisées	367 186,53 €
Résultat de l'exercice	-54 705,88 €
Résultat N-1 reporté	57 591,71 €
Résultat de clôture fin 2020	2 885,83 €



Section d'Investissement

Recettes réalisées	34 048,57 €
Dépenses réalisées	45 384,82 €
Résultat de l'exercice	-11 336,25 €
Résultat N-1 reporté	21 139,49 €
Résultat de clôture fin 2020	9 803,24 €

Restes à réaliser d'Investissement

Dépenses	38 520,88 €
Recettes	32 369,60 €

Soit résultat cumulé en tenant compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	2 885,83 €
Section d'Investissement	3 651,96 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 33 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE)
M.le Maire ne prenant pas part au vote**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n°2021040083 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « parc de stationnement » conformes à ceux du compte de gestion 2020,



Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Budget annexe « Self Bosquet »

Les résultats du compte administratif 2020 conformes à ceux du compte de gestion 2020, sont arrêtés comme suit pour le budget annexe « self Bosquet » :

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	87 981,97 €
Dépenses réalisées	113 587,57 €
Résultat de l'exercice	-25 605,60 €
Résultat N-1 reporté	31 929,53 €
Résultat de clôture fin 2020	6 323,93 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	22 990,69 €
Dépenses réalisées	22 666,64 €
Résultat de l'exercice	324,05 €
Résultat N-1 reporté	1 415,40 €
Résultat de clôture fin 2020	1 739,45 €

Restes à réaliser d'Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Soit résultat cumulé en tenant
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	6 323,93 €
Section d'Investissement	1 739,45 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 33 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE)
M.le Maire ne prenant pas part au vote**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n°2021040083 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe «self Bosquet » conformes à ceux du compte de gestion 2020,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Budget annexe « Géothermie »

Les résultats du compte administratif 2020 conformes ceux du compte de gestion 2020, sont arrêtés comme suit pour le budget annexe «géothermie» :

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	994 182,56 €
Dépenses réalisées	989 560,05 €
Résultat de l'exercice	4 622,51 €
Résultat N-1 reporté	94 368,57 €
Résultat de clôture fin 2020	98 991,08 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	357 502,29 €
Dépenses réalisées	326 138,64 €
Résultat de l'exercice	31 363,65 €
Résultat N-1 reporté	698 718,72 €
Résultat de clôture fin 2020	730 082,37 €



Restes à réaliser d'Investissement	
Dépenses	68 917,24 €
Recettes	0,00 €

Soit résultat cumulé en tenant
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	98 991,08 €
Section d'Investissement	661 165,13 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 33 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE)
M.le Maire ne prenant pas part au vote**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n°2021040083 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « géothermie » conformes à ceux du compte de gestion 2020,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



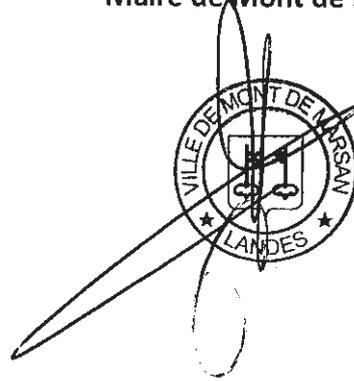
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Fait à Mont de Marsan, le 2 Avril 2021

**Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan**

Date d'affichage : 16. 02. 2021

Date de notification :



identifiant unique : 040-214001927- 20210401 – 2021030084-DE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mont de Marsan,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Avril 2021

N°2021040085

Nombre de Membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
35	34	35

Vote	Objet
Pour : 34 Contre : 01	Affectation des résultats - Budget principal de la Ville.
Vote	Objet
Pour : 34 Contre : 01	Affectation des résultats - Budget annexe PRU.
Vote	Objet
Pour : 34 Contre : 01	Affectation des résultats - Budget annexe ZAC Quartier Nord Peyrouat.
Vote	Objet
Pour : 34 Contre : 01	Affectation des résultats - Budget annexe Crématorium.
Vote	Objet
Pour : 34 Contre : 01	Affectation des résultats - Budget annexe PFM.

Nomenclature ACTE : 7.1.2 - Décision budgétaire

L'an 2021, le Jeudi 1^{er} Avril 2021 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni à l'Auberge Landaise, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.

04/2021



Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le Jeudi 25 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le Jeudi 25 mars 2021.

Présents :

M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENault, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Mathieu ARA,

A été nommé secrétaire de séance en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie BATBY, Conseiller Municipal est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : Affectation des résultats - Budget principal de la Ville et budgets annexes.

Nomenclature Acte :

7.1.2 - Décision budgétaire

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Note de synthèse et délibération



- Affectation des résultats - Budget principal de la Ville :

Suite au vote du compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes, il y a lieu de voter l'affectation des résultats pour le budget principal et les budgets annexes suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020	
Résultat de fonctionnement 2020	
A Résultat de l'exercice budget principal	792 363,04
B Résultats antérieurs reportés budget principal	4 308 906,61
C Résultat à affecter	5 101 269,65
D solde d'exécution d'investissement 2020	792 886,06
D 001 budget principal	-1 326 025,11
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1 budget principal	-3 016 893,44
F = D + E Besoin de financement	3 550 032,49
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	3 550 032,49
2) H Report en fonctionnement R 002	1 551 237,16

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2021040084 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 et ses annexes,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve l'affectation des résultats 2020 du budget principal conformément aux tableaux ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- Affectation des résultats du budget annexe « PRU »

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRU 2020	
Résultat de fonctionnement 2020	
A Résultat de l'exercice budget principal	167916,43
B Résultats antérieurs reportés	10 742,19
C Résultat à affecter	178 658,62
D solde d'exécution d'investissement 2020	41 771,46
D 001 (besoin de financement)	-953 291,27
E solde des restes à réaliser d'investissement	733 577,68
F = D + E Besoin de financement	177 942,13
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	177 942,13
2) H Report en fonctionnement R 002	716,49

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n2021040084 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 et ses annexes,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve l'affectation des résultats 2020 du budget annexe « PRU » conformément aux tableaux ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- Affectation des résultats du budget annexe « Z.A.C. Quartier Nord Peyrouat ».

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET Z.A.C QUARTIER NORD PEYROUAT 2020	
Résultat de fonctionnement 2020	
A Résultat de l'exercice	270 272,11
B résultats antérieurs reportés	346,85
C Résultat à affecter	270 618,96
D solde d'exécution d'investissement 2020	-92 210,65
D 001 (besoin de financement)	-170 802,43
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1 solde des restes à réaliser de fonctionnement N-1	0,00
F Besoin de financement	263 013,08
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	263 013,08
2) H Report en fonctionnement R 002	7 605,88

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2021040084 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 et ses annexes,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve l'affectation des résultats 2020 du budget annexe « ZAC » conformément aux tableaux ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- Affectation des résultats du budget annexe « crématorium ».

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CREMATORIUM 2020	
Résultat de fonctionnement 2020	
A Résultat de l'exercice	77 389,25
B résultats antérieurs reportés	228 320,23
C Résultat à affecter	305 709,48
D solde d'exécution d'investissement N-1	27 054,81
D 001 (besoin de financement)	-40 645,93
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1	-1 500,00
F Besoin de financement	15 091,12
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	15 091,12
2) H Report en fonctionnement R 002	290 618,36

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2021040084 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 et ses annexes,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve l'affectation des résultats 2020 du budget annexe « crématorium » conformément aux tableaux ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- Affectation des résultats du budget annexe « Pompes Funèbres Municipales ».

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET POMPES FUNEBRES MUNICIPALES 2020	
Résultat de fonctionnement 2020	
A Résultat de l'exercice	44 434,67
B résultats antérieurs reportés	351 557,72
C Résultat à affecter	395 992,39
D solde d'exécution d'investissement N-1	116 585,78
D 001 (besoin de financement)	-82 270,85
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1	-43 500,00
F Besoin de financement	9 185,07
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	9 185,07
2) H Report en fonctionnement R 002	386 807,32

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2021040084 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 et ses annexes,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Approuve l'affectation des résultats 2020 du budget annexe « PFM » conformément aux tableaux ci-dessus.

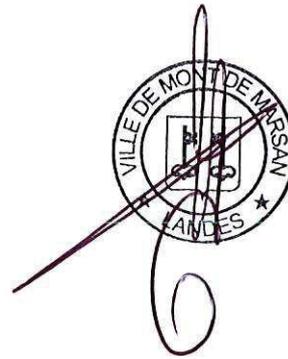
Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Fait à Mont de Marsan, le 2 Avril 2021

**Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan**



Date d'affichage : 16.04.2021

Date de notification :

identifiant unique : 040-214001927- 20210401 – 2021030085-DE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mont de Marsan,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Avril 2021

N°2021040086

Nombre de Membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
35	34	35

Vote	Objet
Pour : 28 Contre : 07	Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget principal de la Ville.
Pour : 34 Abstention : 01	Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget annexe PRU.
Pour : 34 Abstention : 01	Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget annexe ZAC de la Ville.
Pour : 34 Abstention : 01	Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget annexe Self Bosquet.
Pour : 28 Contre : 06 Abstention : 01	Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget annexe Régie des fêtes.
Pour : 34 Abstention : 01	Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget annexe Parc de stationnement.

04/2021



Vote	Objet
Pour : 34 Abstention : 01	Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget annexe PFM.
Vote	Objet
Pour : 34 Abstention : 01	Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget annexe Crématorium.
Vote	Objet
Pour : 34 Abstention : 01	Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget annexe Géothermie.

Nomenclature ACTE : 7.1.2– Document Budgétaire

L'an 2021, le Jeudi 1^{er} Avril 2021 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni à l'Auberge Landaise, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le Jeudi 25 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le Jeudi 25 mars 2021.

Présents :

M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Mathieu ARA,



A été nommé secrétaire de séance en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie BATBY, Conseiller Municipal est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : Présentation du budget primitif 2021 - Vote du budget principal de la Ville et des budgets annexes (PRU-ZAC-Self Bosquet – Régie des fêtes – Parc de stationnement - PFM- Crématorium - Géothermie).

Nomenclature Acte :
7.1.2– Document Budgétaire

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Note de synthèse et délibération

- Budget principal de la Ville.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 28 voix pour, 7 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT,
M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme
Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Adopte le budget primitif 2021 du budget principal de la Ville,

04/2021



Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget « PRU » de la Ville.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget « PRU » de la Ville pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 abstention (Mme Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Adopte le budget primitif 2021 du budget « PRU » de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget « ZAC » de la Ville.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget « ZAC » de la Ville pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021.



**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 abstention (Mme Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Adopte le budget primitif 2021 du budget « ZAC » de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

-Budget « Self Bosquet » de la Ville.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget « Self Bosquet » de la Ville pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 abstention (Mme Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Adopte le budget primitif 2021 du budget « Self Bosquet » de la Ville,



Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget « Régie des fêtes » de la Ville.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget de la Régie des Fêtes de la Ville pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 28 voix pour, 6 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT,
M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme
Françoise LATRABE) et 1 abstention (Mme Marie LAFITTE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Adopte le budget primitif 2021 de la régie des fêtes de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget « Parc de stationnement » de la Ville.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget « parc de stationnement » de la Ville pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.



Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 abstention (Mme Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Adopte le budget primitif 2021 du budget « Parc de Stationnement » de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget « PFM » de la Ville.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget « PFM » de la Ville pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 abstention (Mme Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2021,



Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Adopte le budget primitif 2021 du budget « PFM » de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget « Crématorium » de la Ville.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget « Crématorium » de la Ville pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 abstention (Mme Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Adopte le budget primitif 2021 du budget « crématorium » de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Budget « Géothermie » de la Ville.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget « géothermie » de la Ville pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.



Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour, 1 abstention (Mme Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 26 mars 2021,

Adopte le budget primitif 2021 du budget « géothermie » de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

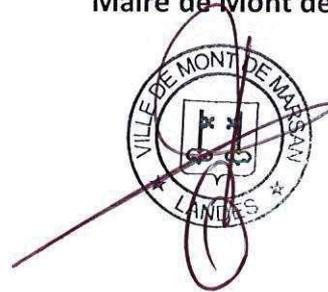
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Fait à Mont de Marsan, le 2 Avril 2021

**Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan**

Date d'affichage : 16.04.2021

Date de notification :



identifiant unique : 040-214001927- 20210401 – 2021030086-DE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mont de Marsan,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).